

Élection du Président

[Traduction]

Il n'est pas absolument essentiel qu'il soit nouvellement marié . . .

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: . . . ou encore que sa femme soit bilingue, comme c'est le cas du candidat agréé à ce poste élevé. En ce qui concerne le député de Don Valley-Ouest, ce n'est qu'un avantage supplémentaire.

J'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre que nous avons trouvé en lui quelqu'un qui possède au plus haut degré toutes les qualités nécessaires pour occuper ce poste d'une importance capitale dans la structure de notre Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il a du tact. Il connaît le Règlement et la procédure de la Chambre. Il est parfaitement intègre et a toute la compétence voulue—cela ne fait aucun doute—pour exercer ce rôle capital.

Je suis heureux également que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) et le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) partagent mon avis; ils voudront sans doute nous faire part d'une procédure différente peut-être, sinon meilleure—sait-on jamais—pour choisir les Présidents à l'avenir. Cependant, nous reconnaissons tous que le député de Don Valley-Ouest possède toutes les qualités essentielles pour remplir cette tâche primordiale.

Élu aux Communes en 1979, le député de Don Valley-Ouest s'est presque immédiatement distingué par l'énergie dont il s'acquittait de ses fonctions parlementaires. Il a fait preuve d'un profond respect pour la Chambre, d'un attachement à ses traditions, d'une compréhension de sa procédure et d'admiration envers tous ceux qui s'efforcent d'en devenir membres. À ces qualités s'ajoutent le sens de l'histoire et le sens de l'humour, qui ne seront pas de trop dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

[Français]

J'ai par conséquent le privilège de proposer que l'honorable député de Don Valley-Ouest (M. Bosley) soit nommé Président de la Chambre des communes.

[Traduction]

J'ai donc le privilège de proposer que le député de Don Valley-Ouest soit nommé Président de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): M. Koester, je voudrais dire pour commencer que c'est un grand privilège et un honneur pour moi d'avoir été réélu à la Chambre des Communes. Je tiens à remercier les électeurs de Vancouver-Quadra qui m'ont fait cet honneur et à leur assurer que je ferai mon possible, en retour, pour mériter leur confiance.

Je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour appuyer la nomination, par le très honorable premier ministre (M. Mulroney), de M. John Bosley au poste de Président de la Chambre. J'ajoute que dans d'autres conditions, j'aurais préféré proposer

la motion plutôt que de l'appuyer. Cependant, je comprends la décision des Canadiens et je l'accepte sans réserve.

Je suis également très heureux de voir M. Stanley Knowles à la table du greffier.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il a été nommé à titre honoraire à la Chambre. Sa sagesse et son expérience seront sans aucun doute très utiles à notre nouveau Président surtout et également à chacun d'entre nous à la Chambre.

Sans nullement remettre en cause le choix que j'appuie aujourd'hui, il conviendra de nous pencher sur une recommandation du rapport unanime que le comité spécial du Règlement et de la procédure a présenté lors de la dernière législature, soit l'adoption de nouvelles dispositions réglementaires prévoyant l'élection au scrutin secret par tous les députés du Président de la Chambre. C'est une proposition qu'il faudra examiner. Je répète que cela ne met nullement en cause le choix que nous avons appuyé ce matin.

Peut-être convient-il aussi de rappeler en cet anniversaire de Guy Fawkes, au moment où nous abordons une nouvelle session et choisissons un Président, que les institutions démocratiques, la mère des Parlements, ont fait l'objet de contestations dans des régions du monde libre, bien que dans une moindre mesure au Canada. Des événements récents témoignent de la fragilité de nos régimes démocratiques. Le Président de la Chambre des communes est en quelque sorte l'incarnation de la volonté populaire. Si tant est que M. Bosley devra essentiellement veiller à protéger les droits et privilèges de la Chambre, il lui incombera également de défendre les droits et privilèges de ses membres.

Étant donné la très forte majorité dont jouit le gouvernement pour la présente législature—nous sommes en quelque sorte encerclés—le Président devra se montrer vigilant pour assurer la protection des droits de tous les députés et, dois-je le préciser, les droits traditionnels de la loyale opposition de Sa Majesté.

[Français]

Il est particulièrement important, dans ce Parlement où le gouvernement dispose d'une importante majorité, que le Président s'applique avec une vigilance spéciale à protéger les droits des députés qui forment l'Opposition officielle de cette Chambre.

● (1140)

[Traduction]

Dorénavant, M. Bosley doit laisser de côté tout parti pris et prendre des décisions objectives et dépourvues d'esprit partisan. Comme il est dit dans le *Beauchesne*, la saine application des règles de procédure exige impérieusement qu'on puisse faire confiance à son impartialité. Il doit être juste et impartial dans toutes ses décisions et, par-dessus tout, il doit faire preuve d'indépendance dans l'exercice de ses fonctions.